

# Tarifs 2023 Programmes d'excellence

- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet stations mécanisées (PEX StaRRE) PAGE 2
- Programme d'excellence en eau potable — Distribution (PEXEP-D) PAGE 2
- Programme d'excellence en eau potable — Traitement (PEXEP-T) PAGE 2
- Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR Pro) PAGE 3
- Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP) PAGE 3
- Programme Econ'eau PAGE 4
- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau — volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA) PAGE 4
- Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD) PAGE 5
- Groupe d'experts en biométhanisation PAGE 6

- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau – volet stations mécanisées (PEX StaRRE)
- Programme d'excellence en eau potable – Distribution (PEXEP-D)
- Programme d'excellence en eau potable – Traitement (PEXEP-T)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

	<b>Non membres de Réseau Environnement</b> inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	<b>Tarifs pour les membres de Réseau Environnement</b>		
<b>Population desservie</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>1<sup>er</sup> programme</b>	<b>2<sup>e</sup> programme</b> Rabais de 15%	<b>3<sup>e</sup> programme et suivants</b> Rabais de 20%
Moins de 5 000 habitants	1 160 \$	860 \$	740 \$	690 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 900 \$	1 600 \$	1 360 \$	1 280 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 970 \$	2 340 \$	1 990 \$	1 880 \$
25 001 à 50 000 habitants	4 250 \$	3 300 \$	2 810 \$	2 640 \$
50 001 à 100 000 habitants	6 100 \$	4 680 \$	3 980 \$	3 750 \$
100 001 à 250 000 habitants	8 480 \$	6 270 \$	5 330 \$	5 020 \$
250 001 habitants et plus	11 550 \$	7 650 \$	6 510 \$	6 120 \$
<b>Station supplémentaire</b>	<b>1 600 \$ (prix par station)</b>			

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

- Programme d'excellence en gestion des matières résiduelles (GMR Pro)
- Programme d'excellence en gestion des eaux pluviales (PEXGEP)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

Population desservie	Non membres de Réseau Environnement inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	1 <sup>er</sup> programme	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15 %	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	840 \$	540 \$	460 \$	440 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 300 \$	1 000 \$	850 \$	800 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 090 \$	1 460 \$	1 250 \$	1 170 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 000 \$	2 050 \$	1 750 \$	1 640 \$
50 001 à 100 000 habitants	4 330 \$	2 910 \$	2 480 \$	2 330 \$
100 001 à 250 000 habitants	6 100 \$	3 890 \$	3 310 \$	3 120 \$
250 001 habitants et plus	8 650 \$	4 750 \$	4 040 \$	3 800 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

- Programme Econ'eau
- Programmes d'excellence Station de récupération des ressources en eau  
— volet étangs aérés (PEXStaRRE — EA)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.  
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

Population desservie	Non membres de Réseau Environnement	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15%	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20%
Moins de 5 000 habitants	990 \$	690 \$	590 \$	560 \$
5 001 à 10 000 habitants	1 580 \$	1 280 \$	1 090 \$	1 030 \$
10 001 à 25 000 habitants	2 510 \$	1 880 \$	1 600 \$	1 510 \$
25 001 à 50 000 habitants	3 590 \$	2 640 \$	2 250 \$	2 120 \$
50 001 à 100 000 habitants	5 170 \$	3 750 \$	3 190 \$	3 000 \$
100 001 à 250 000 habitants	7 230 \$	5 020 \$	4 270 \$	4 020 \$
250 001 habitants et plus	10 020 \$	6 120 \$	5 210 \$	4 900 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Programme d'excellence en biodiversité (PEXBD)



Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.  
Une organisation municipale peut adhérer à plusieurs programmes d'excellence, un rabais s'applique alors (voir détails dans la grille tarifaire ci-dessous).

Population desservie	Non membres de Réseau Environnement	Tarifs pour les membres de Réseau Environnement		
	inclut une adhésion à Réseau Environnement et les avantages associés	1 <sup>er</sup> programme	2 <sup>e</sup> programme Rabais de 15 %	3 <sup>e</sup> programme et suivants Rabais de 20 %
Moins de 5 000 habitants	640 \$	350 \$	300 \$	280 \$
5 001 à 10 000 habitants	930 \$	640 \$	550 \$	520 \$
10 001 à 25 000 habitants	1 515 \$	940 \$	800 \$	760 \$
25 001 à 50 000 habitants	2 175 \$	1 320 \$	1 130 \$	1 060 \$
50 001 à 100 000 habitants	3 150 \$	1 880 \$	1 600 \$	1 510 \$
100 001 à 250 000 habitants	4 405 \$	2 510 \$	2 140 \$	2 010 \$
250 001 habitants et plus	6 315 \$	3 060 \$	2 610 \$	2 450 \$

Les taxes sont en sus. / Les organisations municipales doivent être membres de Réseau Environnement pour participer à un programme d'excellence. / Un rabais de 15% est offert sur le second programme et un rabais de 20% est offert sur le troisième programme et les suivants. / Le 1<sup>er</sup> programme est celui qui représente le montant le plus élevé. Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> programmes sont déterminés par ordre décroissant des montants de facturation. / Pour les programmes en eau, lorsqu'une ville compte plusieurs stations (ou réseaux) et qu'elle en inscrit un nombre moindre, le tarif est calculé en fonction de la population desservie par la ou les stations (ou réseaux). / Pour les MRC et Régies, si une des villes sous leur administration participe à un autre programme d'excellence, la MRC ou Régie a le droit à un rabais de 15% ou 20%, selon le nombre de programme. / Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.

## ● Groupe d'experts en biométhanisation

Voici les tarifs d'adhésion aux programmes d'excellence de Réseau Environnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023.

Capacité	Tarifs
Usine en cours de réalisation ou en attente de mise en opération	370 \$
0 à 30 000 tonnes	630 \$
30 000 tonnes et plus	1 010 \$

Les taxes sont en sus.

Il est possible d'adhérer en cours d'année, le tarif sera ajusté en fonction des activités restantes offertes pour l'année en cours.



PLUS DE DÉTAILS SUR  
<https://reseau-environnement.com/programmes-dexcellence/>

